

**Règlement Courses Enfants**  
**900 m - Départ 9h35**  
**2 km - Départ 9h40**

**Catégories :**

Minimes	MI	2010 et 2011
Benjamins	BE	2012 et 2013
Poussins	PO	2014 et 2015
Ecole Athlé	EA	2016 à 2018
Baby Athlé	BB	2019 et après

**Horaires**

- Baby athlé à poussins : animations athlétisme, course 900m. **Départ 9h35.**
- Benjamins Minimes : animations athlétisme, course 2km maximum. **Départ 9h40.**

**Licence / certificat médical : non demandé pour les courses enfants car non chronométrées.**

⇒ Règlements running (modifiée par le Comité Directeur du 7 juin 2019)

**Frais d'engagement :**

Courses enfant : **gratuites**

**Echauffement encadré par des éducateurs à 9h**

Il est fortement conseillé aux enfants de participer à un échauffement avant le départ. **RDV 8h50** dans le parc de l'orangerie.

**Accueil et encadrement par des éducateurs sportifs à partir de 8h30 jusqu'à 12h30**

**Uniquement** pour les enfants des participants aux courses ou aux randonnées.

Sur inscription préalable lors de l'inscription par un ou des parents sur une épreuve.

**Classement :**

Par dossard électronique (ordre d'arrivée) sans chronométrage.

**Podiums :**

Trois premiers par catégorie G/F

**Dossard :**

Port du dossard obligatoire. Il doit être positionné sur le torse pour être visible.

Course 900 m : dossard vert.

Course 2 km : dossard violet..

**Ravitaillement :**

A l'arrivée.

**Récompenses :**

Remise d'un lot à chaque participant à l'arrivée.

**Sécurité :**

- Des signaleurs seront présents sur le parcours.
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée.
- Les courses enfants se déroulent sur des circuits protégés (hors circulation véhicules à moteur).
- La course 900 m Baby Athlé à poussins est freinée sur 500 m par deux éducateurs.

**Responsabilité civile (courses et randonnées) :**

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304.

**Conditions générales**

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.

**Annulation des courses**

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves.

**Photographies Droit à l'image**

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où pourrait apparaître votre enfant sauf avis contraire donné par écrit.